

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE KERFOT

Arrêté N°2023 - 26

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
A L'OCCASION DE LA PARADE DE NOËL
PAR LE COMICE AGRICOLE
DES CANTONS PAIMPOL ET PLOUHA
LE 16/12/2023 DE 18H00 A 21H00

Nous, Maire de la Commune de KERFOT,

VU les articles 96 et 98 du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de la parade de Noël avec tracteurs et voitures anciennes décorés de guirlandes lumineuses, organisé par le Comice agricole des cantons de Paimpol et Plouha, le samedi 16 décembre 2023, des accidents et des encombrements pourraient se produire.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation pourra être interrompue au fur et à mesure du passage des véhicules de la parade de Noël, le samedi 16 décembre 2023 de 18h00 à 21h00, sur les voies communales suivantes :

- Route de Correc,
- Grand'rue,
- Rue du Soleil Levant,
- Route de Poulnabat
- Route du Rest.

ARTICLE 2 : Madame le Maire de la commune de Kerfot, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Paimpol, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Kerfot, le 15/12/2023.

Le Maire,
Caroline SAMSON-RAOUL.

Copie sera adressée à :

- Gendarmerie,
- SDISS.

